

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RESTAURATION DU RU DE LA FRETTE AU SEIN DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DES MARAIS DE SACY – LIFE18 NAT/FR/000906 ANTHROPOFENS

Avis d'Appel Public à Concurrence (A.A.P.C)

Procédure adaptée ouverte – conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du CCP

Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire retenu les travaux restauration du ru de la Frette au sein de la propriété départementale des Marais de Sacy.

Personne publique :

Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président du SMOA

Contact :

Sébastien DESCHAMPS

Directeur

sebastien.deschamps@smoa.fr

06 12 30 08 72

Conditions de remise des offres :

01^{er} août 2025 à 16h00

ZAC du Valadan n°18, route de Roye

60 280 CLAIROIX

Partenaire financier



LIFE ANTHROPOFENS
Coordonné par le
Conservatoire d'espaces naturels
des Hauts-de-France



1 – NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR : SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

Président : M. Philippe MARINI

- ZAC du Valadan n°18, route de Roye
- 60 280 CLAIROIX
- 03 44 09 65 00

2 – PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte – conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande Publique

3 – INTITULE ET OBJET DU MARCHÉ

TRAVAUX DE RESTAURATION DU RU DE LA FRETTE AU SEIN DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DES MARAIS DE SACY – LIFE18 NAT/FR/000906 ANTHROPOFENS

4 – NOMENCLATURE

Code principal	Description
45112500-0	Travaux de terrassement
45220000-5	Ouvrages d'art et de génie civil
45223000-6	Travaux de construction d'ouvrages
45262211-3	Battage de pieux
45341000-9	Pose de garde-corps

5 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le **01^{ER} aout 2025 à 16h00**, par voie électronique sur le profil d'acheteur du SMOA à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr>. Les renseignements techniques et administratifs peuvent être obtenus auprès du SMOA : sebastien.deschamps@smoa.fr – 06 12 30 08 72

6 – JUSTIFICATIFS À PRODUIRE À L'APPUI DE L'OFFRE

Sont demandés les justificatifs et toutes pièces permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise. Les offres seront sélectionnées sur la base des éléments fournis. Les pièces de l'offre seront composées *a minima* des pièces suivantes :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
L'attestation de visite	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non
Le schéma organisation d'un plan assurance qualité (SOPAQ)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 points
<i>1.1 - Qualité technique de l'offre</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>La provenance et les caractéristiques des matériaux utilisés (10 points)</i>- <i>Les procédés d'exécution envisagés (30 points)</i>- <i>Les moyens humains techniques et matériels utilisés (10 points)</i>	<i>50 points</i>
<i>1.2 - Démarche qualité et performance en matière de protection de l'environnement</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>Le critère qualité prendra en compte le schéma organisationnel du plan d'assurance qualité du candidat, et les démarches et procédures qualité mise en œuvre, comprenant notamment son organisation prévisionnelle, ainsi que les moyens dont il dispose pour réaliser ces autocontrôles (3 points)</i>- <i>Le candidat devra également indiquer les mesures qu'il compte prendre pour limiter les nuisances et la pollution (bruit, propreté, stockage et enlèvement des déchets, rejet des effluents, huiles utilisées, carburants) (2 points)</i>	<i>5 points</i>
<i>1.3 - Hygiène et sécurité</i> <i>Pour ce sous-critère seront pris en compte :</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>les mesures envisagées par le candidat pour assurer l'hygiène et la sécurité des travaux conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier, le dispositif de sécurité mis en place lors des travaux (5 points)</i>	<i>5 points</i>
2-Prix des prestations	40 points

Critère 2 Prix des prestations : Méthodologie notation

Prix des prestations : l'offre est notée à partir du DQE complété et l'offre la moins disante sert de référence. Le bordereau de prix doit être rempli en totalité.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note prix des prestations = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) *base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.